

## Article 21 du Règlement

## LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

## LE FINANCEMENT DES PROJETS DE RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS

**M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Madame le Président, je voudrais signaler à votre attention la nature de l'appui fédéral direct aux travaux de recherche et de développement exécutés dans nos universités canadiennes. Au début du mois, le ministre chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) a publié un sommaire des dépenses fédérales prévues pour l'année 1983-1984 pour le secteur des sciences et de technologie. Parmi les faits saillants, il convient de mentionner une majoration impressionnante de 27 p. 100 des fonds fédéraux accordés à la recherche et au développement industriels. Une majoration de fonds de cette envergure devrait être soulignée et applaudie et c'est ce que je m'empresse de faire. Chose regrettable, cependant, mon plaisir se trouve atténué par le fait même que les fonds fédéraux consentis aux universités pour la recherche et le développement n'augmenteront que de 6 et 7 p. 100 durant la même période.

A un moment où les universités manquent de fonds, cette situation étant en majeure partie attribuable aux transferts fédéraux aux provinces, où le taux de l'inflation plus précisément dans le domaine de la recherche est d'environ 20 p. 100 et comme l'innovation est le pivot de la relance et de la croissance économiques, je ne crois pas que les fonds consacrés à la recherche et au développement dans nos universités, fonds qui permettent à peine de maintenir la recherche au niveau de l'an dernier, soient suffisants.

A l'heure actuelle, à l'Université Western de London, deux chercheurs terminent la mise au point d'un vaporisateur de parasitocides qui permettra d'utiliser l'électricité statique pour arroser les champs plus efficacement. Cet important exemple de recherche et de développement au niveau universitaire permettra de réaliser des économies dont l'agriculture a besoin et réduira sensiblement la contamination de l'environnement. C'est un travail important qui donne des résultats tangibles que le gouvernement fédéral devrait soutenir au maximum.

\* \* \*

● (1110)

## LES FINANCES

## LES PRÉVISIONS QUANT AU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, le ministre des Finances (M. Lalonde) vient de nous annoncer cavalièrement que l'année prochaine le déficit pourrait bien dépasser 30 milliards de dollars, en sus du déficit de 27 milliards de dollars enregistré cette année. Voilà une nouvelle que nous, députés de l'opposition, trouvons alarmante et inacceptable. A court d'idées et de mesures propres à relancer et à stimuler l'économie, le gouvernement, au lieu de chercher à accroître et à intensifier la productivité, se contente de redistribuer la quote-part qui revient à chacun. Nous ne saurions nous en contenter. Si le gouvernement ne sait rien faire d'autre que d'endetter toujours davantage les Canadiens en dépensant d'une façon vraiment inconsidérée, il est grand temps que ceux-ci le prient de s'en aller.

## LA DÉFENSE NATIONALE

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**M. Neil Young (Beaches):** Hier à la réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, madame le Président, le ministre de la Défense nationale a déclaré que le missile de croisière que le gouvernement du Canada entend mettre à l'essai pour le compte du gouvernement des États-Unis «n'est pas une arme, c'est pas dangereux, et qu'il n'est qu'un moyen pratique». Ainsi, le ministre continue de dire aux Canadiens qui s'opposent à la mise à l'essai de ces armes sur leur territoire ou bien qu'ils n'y connaissent rien, ou bien qu'ils sont mal renseignés.

Puisque le ministre de la Défense nationale semble ne pas très bien savoir—que dis-je—ignore tout à fait ce qu'est une arme, je l'inviterais fortement, au nom de tous les Canadiens, à remettre sa démission et à céder sa place à quelqu'un qui ne reprochera pas aux Canadiens de ne pas savoir de quoi ils parlent quand au fond ce reproche s'adresse à lui.

\* \* \*

## L'ENVIRONNEMENT

## LES OBSERVATIONS D'UN JOURNAL CONCERNANT L'INTENTION D'INTERDIRE L'ESSENCE AU PLOMB

**L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton):** Madame le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article publié dans l'*Observer* de Sarnia et qui se lit comme suit:

Dernièrement, sous prétexte qu'il voulait assainir davantage l'atmosphère canadienne, le gouvernement fédéral a adopté une curieuse attitude.

La semaine dernière, le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a dit que l'essence au plomb serait réglementée et peut-être interdite à cause du risque qu'elle présente pour la santé.

Le projet du gouvernement aurait eu d'emblée la faveur populaire s'il visait à trouver une solution à une situation d'urgence.

Mais le motif invoqué par M. Roberts pour interdire ce type d'essence semble suspect.

En effet, en dix ans, la consommation de l'essence au plomb a progressivement et sensiblement diminué au Canada.

Un porte-parole d'Ethyl Canada affirme que la consommation de l'essence au plomb avait diminué de 51 p. 100 au Canada au cours de la dernière décennie. La plupart des nouvelles voitures sont conçues pour rouler exclusivement à l'essence sans plomb.

Dans ce cas, pourquoi l'essence au plomb est-elle devenue soudainement menaçante?

\* \* \*

## L'ENVIRONNEMENT

## LES DÉPÔTOIRS CHIMIQUES SITUÉS LE LONG DU NIAGARA

**M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, afin d'enrayer la pollution et de préserver la santé des riverains du Niagara et du lac Ontario, notre pays doit convaincre le gouvernement des États-Unis qu'il faut songer sérieusement à nettoyer les dépotoirs chimiques situés le long du Niagara. Ces dépotoirs chimiques ressemblent à une bombe à retardement et auront des conséquences néfastes pour la santé et la sécurité des Canadiens, soit parce qu'ils peuvent polluer dangereusement le Niagara et le lac Ontario, ou encore parce que les résidus pourraient s'infiltrer dans les systèmes d'aqueduc, ce qui aurait comme effet de réduire la qualité de l'eau potable et à long terme, de causer de graves préjudices à la santé des riverains.